

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

### Du 26 novembre 2003

Date de la convocation : le 20 novembre 2003

Etaient présents : MM. VOEGEL, Mme JURDYC, MM. BARRAL, MIRABEL, M. MORIN, Mmes BLANC, TAITHE, M. COLOMER, Mme CHOPPIN, MM. DUCHAMP, Mmes FASSION, BERMOND et LATIL, M. VASSAUX.

Melle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

#### **Présentation de 3 rapports – pour information et sans vote**

3 rapports ont été transmis par la Communauté urbaine du Grand Lyon :

- Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2002 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté au conseil de la communauté urbaine de Lyon le 23 septembre 2003.
- Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 pour la protection de l'environnement, le rapport annuel 2002 du Grand Lyon sur le prix et la qualité de l'assainissement présenté au conseil de la communauté urbaine de Lyon le 23 septembre 2003.
- Le rapport annuel d'activité 2002 de la Communauté urbaine de Lyon

Ces rapports sont à la disposition du public en Mairie : leurs modalités de consultation seront affichées pendant un mois. La mise à disposition du rapport au public se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil municipal.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME – Avis du Conseil Municipal - Débat sans vote**

Le Conseil de Communauté urbaine de Lyon a tenu dans sa séance du 7 juillet 2003, conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme est un nouvel outil de planification qui permet de mettre en perspective le projet d'agglomération et les projets communaux et de définir le cadre stratégique de leur développement durable.

Le Grand Lyon est un territoire de plus de 1,3 millions d'habitants, de plus de 70% d'emplois tertiaires, une position géographique intéressante mais aussi un territoire subissant une urbanisation importante, un étalement urbain entraînant de nombreuses nuisances et parfois synonyme de congestion, des territoires en difficultés, des ressources naturelles à protéger ou à revaloriser.

Les 3 grandes orientations de ce projet pour l'agglomération sont les suivantes :

- 1 - Développer l'urbain dans le respect de son environnement naturel
- 2 - Renforcer la cohésion et la mixité
- 3 - Favoriser le développement des activités économiques en lien avec l'urbanisation

Ces 3 grandes orientations pour l'agglomération trouvent leur déclinaison sur le territoire de la commune de Solaize de la façon suivante :

### - 1 – Développer la ville dans le respect de son environnement naturel

Organiser le développement urbain dans le temps et veiller à l'insertion des projets dans l'environnement :

- Etoffer les secteurs résidentiels pavillonnaires, situés en périphérie du centre-bourg dans le respect de leur identité bâtie paysagère
- Limiter le renforcement des secteurs résidentiels Charriolle et Chantabeau, afin de préserver le plateau agricole et prendre en compte les contraintes liées aux risques technologiques
- Conforter le complexe sportif communal en autorisant un développement mesuré.

Conforter la trame verte d'agglomération

- Conforter l'ambiance paysagère des territoires urbanisés.
- Préserver et valoriser l'« Ilot des Vergers », espace naturel en cœur de centre-bourg, participant à l'identité rurale de la commune.
- Préserver et valoriser les balmes et vallons, par ailleurs soumis aux risques technologiques
- Valoriser les espaces naturels des Iles et lônes du Rhône en lien avec la reconquête des espaces naturels du Rhône aval, les activités de loisirs naturels sur l'île de la Table Ronde et intégrer le fonctionnement de la pépinière sur l'île de la Petite Chèvre
- Conforter l'activité agricole du plateau et préserver les jardins familiaux

Tenir compte des risques naturels ( mouvements de terrains, ruissellements ... )

### - 2 – Renforcer la cohésion et la mixité sociales

Faire une ville à échelle humaine pour répondre aux besoins des habitants :

- Conforter le centre-bourg tout en mettant en valeur son identité rurale :
- Préserver l'identité de hameau du secteur Charriolle

Organiser déplacements et développement urbain de façon simultanée

- Limiter les circulations de transit local en centre-bourg, particulièrement via la rue des Eparviers en réalisant une voie nouvelle reliant la rue du Rhône à la rue Gilbert Descrottes.
- Prendre en compte la problématique du stationnement (résidentiel...) en centre bourg pour chaque réhabilitation ou construction.

### - 3 – Favoriser le développement des activités économiques

- Renforcer les commerces et services de proximité dans le centre-bourg.
- Conforter et développer le vaste secteur d'activités pétrochimiques situé dans la vallée de la Chimie , améliorer son image, rendre possible sa transformation notamment sans augmentation des risques industriels.

Le Conseil approuve les 3 grandes orientations du Plan Local d'Urbanisme de l'agglomération ainsi que les éléments déclinés pour la commune de Solaize.

### **Liste des actes signés par le maire en vertu de la délégation**

Le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (délibération du 27 mars 2002)

- Contrat pour la fourniture et le renforcement des portes à l'agence postale suite à effraction  
Prix : 1 321,58 € TTC . - Cocontractant : SIFEM
- Contrat pour imprimante bibliothèque  
Prix : 322.92 € TTC - Cocontractant : A.B.S.
- Contrat pour la réparation d'une porte fracturée au restaurant scolaire  
Prix : 747.50 € TTC - Cocontractant : MODERN'BOIS
- Contrat réfection de bordure (grillage du stade côté rue des Merles)  
Prix : 4 000.00 € TTC - Cocontractant : Entreprise TURAN
- Contrat pour matériel informatique crèche, halte/garderie  
Prix : 1 695.92 € TTC - Cocontractant : A.B.S
- Contrat pour stylo datalogic crèche, halte garderie  
Prix : 968.76 € TTC - Cocontractant : AIGA
- Contrat pour informatisation de la crèche/haltegarderie (logiciel « BELLE ILE » , formation, installation et assistance technique)  
Prix : 2 899,10 € TTC - Cocontractant : AIGA

### **Bail avec Orange France**

Orange France, dans le cadre de son activité de système d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles doit procéder, pour l'exploitation desdits systèmes, à l'implantation d'équipements techniques. Depuis 2 ans, Orange France a présenté divers projets d'implantation d'équipements à la commune de Solaize

La localisation retenue est le stade de Solaize au 120, rue des Merles à Solaize, propriété de la commune sur une surface maximum de 31 m<sup>2</sup>. Orange France fera exécuter à ses seuls frais l'ensemble des installations nécessaires. Un état contradictoire des lieux sera effectué au préalable.

Le bail proposé à la signature prévoit une durée de location de 12 ans avec un renouvellement par périodes de 3 ans et pour un montant de 3 000 € annuels. Le Conseil municipal approuve la signature de la convention.

### **Décision modificative budgétaire**

En cette fin d'année, il convient d'ajuster les précisions budgétaires aux dépenses et recettes effectivement réalisées et de reprendre les résultats issus de l'exercice 2002 et de prévoir la décision modificative budgétaire suivante

- section de fonctionnement : 3 249 352.31 €
- section d'investissement : 1 854 899.05 €

Un récapitulatif est présenté au conseil. Le Conseil approuve la décision budgétaire modificative telle que présentée.

### **Création de deux postes a la crèche , halte-garderie**

Madame JURDYC, adjointe aux affaires sociales présente le rapport : Par délibération du 24 septembre 2003, ont été créés deux postes d'auxiliaires de puériculture à temps non complet. Pour l'un de ces 2 postes, des difficultés de recrutement d'agent diplômé se font sentir, la candidate pressentie est affiliée à la CNRACL ; pour que cet agent ne perde pas le bénéfice de sa retraite de fonctionnaire dans le cas où elle serait employée à temps complet , il conviendrait de créer un poste à temps complet. De plus, si la commune ne parvient pas à recruter une auxiliaire de puériculture, il serait utile de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants pour pallier ce manque ; la crèche, halte garderie municipale ne pouvant se passer d'agents diplômés. Le Conseil municipal approuve la création de ces 2 postes.

### **Renouvellement de deux baux communaux**

Deux terrains communaux donnés en bail à ferme, ont vu leur bail arriver à échéance. Il est décidé de reconduire ces baux pour neuf ans, aux mêmes conditions que précédemment à savoir

- « La Charrière » à SOLAIZE d'une contenance de 58 ares 70 ca  
Locataire actuel : M. BARRAL Bernard moyennant un fermage annuel de 80,72 € (3 quintaux 86 de blé) pour la parcelle de 58 ares 70 ca
- « Margontier » à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (Rhône) d'une contenance de 54 ares 30 ca  
Locataire actuel : Monsieur FABRE Alain moyennant un fermage annuel de 74,62 € (3 quintaux 57 de blé) pour la parcelle de 54 a 30 ca

:

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 3 décembre 2003, conformément à la loi du 4 août 1884

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DE LA COMMUNE DE SOLAIZE

## SECTEURS CENTRAUX

### 1 Le Centre-bourg

Tissu composé d'un bâti ancien rural. Il s'agit, le plus souvent, d'anciennes fermes organisées autour d'une cour intérieure fermée sur la rue par des hauts murs en pisé, ou des galets du Rhône, et un portail massif (XVIII<sup>e</sup>/XIX<sup>e</sup> siècles), assurant l'alignement et la continuité sur rue, le tout implanté perpendiculairement à la voie.

*Propositions / Renforcer le centre-bourg tout en préservant et en valorisant son identité villageoise.*

- Accepter une urbanisation compacte, en accord avec le tissu existant (volume simple, implantation dominante perpendiculaire à la rue, faible hauteur, ...)
- Préserver le patrimoine bâti identifié.
- Valoriser « l'îlot des Vergers » en lui conférant un usage public, de façon à rendre beaucoup plus perceptible cette singularité propre à l'identité de la commune :
  - projet d'un « conservatoire fruits, fleurs et légumes » ;
  - raccrocher l'îlot au centre-bourg en permettant une accessibilité directe depuis la place centrale
- Conforter l'offre commerciale de proximité

### 2 Le secteur Charriolle

Tissu composé d'un bâti ancien rural, compact et peu étendu, de type hameau

*Proposition / Préserver ce caractère rural*

- Favoriser une urbanisation compacte en accord avec le tissu existant (implantation acceptant des retraits par rapport à la rue, faible hauteur, ...) dans la limite des contraintes induites par le périmètre de risques technologiques.

## SECTEURS A DOMINANTE RESIDENTIELLE

### 3 les secteurs périphériques au centre-bourg

Secteurs résidentiels situés en périphérie du centre-bourg et insérés dans une ambiance paysagère. Composés de maisons individuelles, de lotissements ou isolée le long des voies de circulation.

*Propositions / Faire évoluer ces secteurs en lien avec leur environnement, tout en respectant leur identité.*

- Permettre la gestion du tissu résidentiel existant, en autorisant des évolutions liées à l'amélioration du cadre de vie (extension du bâti, constructions nouvelles, ...)
- Terminer l'urbanisation des secteurs encore libres (Charrière et Bayard), en veillant à les insérer aux territoires environnants (naturels et bâtis). De plus, particulièrement pour le secteur Charrière Sud, il conviendra de définir, au préalable, ses conditions d'accessibilité (maillage des voies).

#### **4 Les secteurs insérés au sein du plateau agricole (Charriolle/Chantabeau).**

Secteurs résidentiels, composés d'un tissu pavillonnaire, situés sur le plateau agricole et détachés du centre-bourg.

*Proposition / Préserver le caractère environnemental de ce secteur, sans empêcher des évolutions mineures du tissu résidentiel.*

- permettre la gestion du tissu résidentiel existant en autorisant des évolutions liées à l'amélioration du cadre de vie (extension du bâti, constructions nouvelles sur les dernières parcelles libres) dans la limite des contraintes induites par le périmètre de risques technologiques.

#### **5 Les secteurs rattachés à ST SYMPHORIEN D'OZON (la Côte/RN7)**

Secteurs résidentiels composés de maisons individuelles plus ou moins récentes, organisées sous forme de lotissements ou de façon isolée le long des voies

*Propositions : Faire évoluer ces secteurs dans le respect de leur identité.*

- En autorisant des évolutions liées à l'amélioration du cadre de vie (extension du bâti, constructions nouvelles, ...)
- Autoriser l'urbanisation du secteur libre de la Côte selon une même forme bâtie

### **SECTEURS d'ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **6 La vallée de la Chimie**

*Propositions / Conforter ce secteur d'activités en cherchant à mieux l'intégrer dans son environnement.*

Poursuivre le développement de ce secteur d'activité, en veillant à l'intégrer dans son environnement

- par un traitement paysager des ses abords, de façon à limiter les nuisances visuelles
- en réduisant les risques technologiques.

## **SECTEUR d'EQUIPEMENTS**

### **7 Le complexe sportif**

*Propositions / Assurer le bon fonctionnement et le développement mesuré de ces équipements sportifs,*

- Autoriser des extensions liées au fonctionnement de ces équipements sportifs, sur la base d'un projet
- Permettre la réalisation d'une voie nouvelle (reliant la rue du Rhône à la rue Gilbert Descrottes), de façon à améliorer l'accessibilité au complexe sportif, aujourd'hui problématique

## **SECTEURS NATURELS ET AGRICOLES**

### **8 L'île de la Table Ronde**

Espaces naturels (îles et Lones) du Rhône-Aval fortement boisés, et partiellement voués à des activités de loisirs naturels

*Propositions / Conforter la vocation de loisirs naturels de l'île de la Table Ronde.*

Permettre l'implantation de nouvelles activités de loisirs naturels, en les insérant dans l'environnement paysager, avec un double objectif :

- usage : les rendre plus accessible au public,
- image : requalifier le paysage de l'entrée sud de l'agglomération

### **9 L'île de la Petite Chèvre**

Espace naturel du Rhône-Aval, très boisé au sud, et supportant une activité de pépiniériste au nord.

*Proposition / Affirmer la vocation naturelle de ce secteur sans contraindre de fonctionnement de la pépinière.*

- Inscrire ce secteur dans le projet global de reconquête naturelle des îles et des lones du Rhône-Aval, en veillant à intégrer le fonctionnement de la pépinière dans ce cadre.

### **10 La balme du Rhône/le vallon de l'Ozon**

Secteurs naturels fortement boisés, ceinturant le tissu urbain de la commune sur ses franges ouest et sud. Par ailleurs, ces espaces sont soumis à des risques de mouvements de terrain.

*Propositions / Préserver fortement de toute urbanisation ces espaces naturels en raison de la qualité du cadre environnemental et des risques de mouvements de terrain*

- en interdisant toute construction des secteurs non bâtis (balme du Rhône)
- en acceptant des extensions très limitées du bâti pour les secteurs supportant déjà quelques constructions (« vallon de l'Ozon »).

## **11 Le plateau agricole**

Vastes territoires agricoles recouvrant une part importante du plateau (nord-est) et participant très fortement à l'identité rurale de la commune.

*Propositions / Conforter l'activité agricole tout en valorisant la qualité paysagère de certains de ces espaces.*

- Maintenir la vocation agricole du plateau en limitant l'urbanisation aux seules constructions nécessaires à l'exploitation agricole. Ces dernières devront, au préalable, être strictement encadrées, de façon à préserver et mettre en valeur le paysage naturel (boisements, haies, cônes de vue,...)

## **12 Les jardins familiaux**

Petit secteur situé en bordure de la route d'Ozon, occupé par des jardins familiaux.

*Proposition / Assurer la gestion de ce secteur spécifique.*

Autoriser tout aménagement lié au fonctionnement des jardins familiaux